

Groupe de travail sur l'Ecole dans le Gers

associant la Préfecture, le Conseil Général, l'Association des Maires du Gers,

les représentants des parents, des associations complémentaires, des enseignants,
coordonné par M. Louvet, Inspecteur d'Académie

Contribution du SNUipp/FSU et la FSU du Gers

1/ Situation du Gers

Avec 177 400 habitants (juillet 2007) (86^e rang) et 6 301 km² de superficie (33^e), la densité du Gers est une des plus faible de France, soit 28,15 habitants/km² (91^e). Le département est composé de 463 communes et 31 cantons, une seule commune a de plus de 10 000 habitants, 8 communes entre 2 500 et 7 500 habitants, et une commune sur deux a moins de 200 habitants. 80 % de la population vit dans un vaste espace à dominante rurale, et à l'habitat dispersé ; 66 % de la population est essentiellement rurale (vit en dehors des petites villes > 2 000 hab.) (4^e). Enfin, 1/5^e de la population active est agricole , ce qui fait du Gers le 1^{er} département agricole de France.

(Source site Préfecture)

Enclavé, disposant de faibles ressources, le Gers est un département à l'image positive

Avec un positionnement sur des produits et démarche de qualité (labels et AOC, Excellence GERS), une cuisine de terroir diversifiée, sa "mosaïque paysagère", la chaîne pyrénéenne comme horizon, une histoire riche, avec aussi un très faible taux de délinquance (2^e), le Gers a la réputation d'un département où il fait bon vivre. Se rajoutent à cette image idyllique les nombreux festivals, féria et bandas (Marciac, Vic, Mirande, Condom), confortée par quelques films et saga. D'ailleurs, de nouvelles populations s'installent (pas seulement à l'Est) en recherche de lieux de vie agréables et financièrement accessibles.

mais, comme souvent, la réalité est plus complexe

Les offres d'emploi étant limitées, les jeunes gersois sont conduits à "s'expatrier" ce qui explique notamment un taux de chômage officiel (5,5%) plus faible que la moyenne de Midi-Pyrénées. La précarité et le travail en intérim s'y développent comme partout ailleurs.

Le revenu des ménages gersois est le plus faible des départements de Midi-Pyrénées. Le salaire net moyen des gersois (13500 euros/an) est inférieur de 2000 euros/an à la moyenne régionale. Pour un emploi équivalent, le salaire des femmes est encore inférieur de 20% à celui des hommes. Enfin, environ 10000 gersois sont allocataires de minima sociaux (RMI, API, AAH, ASS, AS).

Ces faiblesses socio-économiques expliquent en grande partie **l'attachement indéfectible des gersois à leurs services publics, notamment leur Ecole**, chargés de compenser, concrètement et pour tous, l'inégale répartition territoriale des richesses du pays.

2/ L'enjeu pour le Gers et pour ses écoles

L'enjeu d'aujourd'hui pour le Gers est de maîtriser un début de mutation démographique, sociologique et économique en prenant appui sur son histoire, ses atouts et ses réussites.

Dans ce contexte l'Ecole Publique peut et doit franchir un nouveau pallier qualitatif qui lui permette de mieux répondre aux exigences du XXIème siècle et de combler les inégalités sociales et territoriales.

L'École dans le Gers : état des lieux et perspectives

► Dans le Gers comme dans d'autres départements, les évolutions démographiques et culturelles, les politiques successives d'aménagement du territoire et de décentralisation ont profondément remodelé les espaces ruraux. Intercommunalité, émergence de « pays », secteurs en voie de désertification ou en forte expansion démographique... la ruralité prend aujourd'hui des formes très diverses. **L'école rurale gersoise n'échappe pas à ces bouleversements qui obligent parfois à repenser son organisation structurelle** (à préciser).

NB: Même si elles sont à manipuler avec précaution, des études montrent que les élèves des écoles rurales obtiennent des scores légèrement plus élevés que ceux des écoles urbaines aux tests d'évaluation à l'entrée en 6ème. Pourtant leur orientation en fin de collège est plus forte vers l'enseignement professionnel et des filières courtes. Il serait intéressant d'en faire une analyse pointue.

Les R.P.I , une réussite et un patrimoine commun

Au début des années 90, alors que d'autres départements ruraux résistaient à l'idée d'organiser leurs écoles en Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, le Gers a su et pu faire le pas en dépassant les « querelles de clochers ». Dans un contexte marqué à l'époque par la chute des effectifs et parfois par la tentation de tout regrouper au chef-lieu de canton, le choix du maintien d'un réseau d'écoles rurales et la volonté d'améliorer l'accueil des petits ruraux ont prévalu.

Cette ambition fut partagée et portée par toute la communauté éducative et les institutions dont

- les maires et les élus municipaux qui ont permis de faire reculer les barrières culturelles, engageant des travaux qui ont permis l'accueil des tout-petits qui n'étaient pas scolarisés jusqu'alors ;
- le Conseil Général qui, en charge du transport scolaire, a modifié la carte des ramassages pour offrir un transport adapté à la nouvelle configuration des écoles;
- les enseignants et les parents qui ont encouragé la mise en place de telles structures ;

– et l'Education Nationale qui a donné la cohérence et porté l'ambition d'un tel projet.

Presque vingt ans après, un bilan complet resterait à entreprendre : retenons pour l'instant :

- ▶ que cette organisation a permis de passer un cap difficile en n'accentuant pas la désertification ;
- ▶ que pendant plusieurs années 65% des enfants de deux ans ont pu être scolarisés dans les écoles du Gers ;
- ▶ que l'image du service public d'éducation en a été valorisée.

Un nouveau pallier doit être franchi

L'école et son environnement social ont beaucoup évolué ces dernières années. Les mutations économiques ont été importantes, les inégalités sociales se sont accrues. Simultanément, la multiplication rapide des savoirs, la diversification des lieux de connaissances notamment avec l'arrivée des nouvelles technologies ont modifié le paysage éducatif. La Direction de la Programmation et du Développement de l'Education Nationale constate que « l'âge et l'origine sociale sont les deux variables qui influent le plus sur les résultats des élèves en début de sixième. » **Tout doit être entrepris pour que ces révolutions n'aggravent pas le fossé dans l'accès à la culture et aux connaissances.**

3/ Mettre toutes les écoles à niveau doit devenir une priorité départementale

Depuis les lois Ferry de 1882, l'équipement et la construction des écoles primaires relèvent des communes et, depuis quelques années, parfois des communautés de communes.

D'une collectivité à l'autre, les crédits alloués par élève varient de 1 à 10 (de 10 à 100 euros par an et par élève en moyenne) . Il est à noter que ceux-ci ne dépendent pas de la seule richesse de la commune ou de son urbanisation.

Les coopératives scolaires (dont les parents d'élèves, sans obligation, sont les principaux financeurs) prennent une importance croissante dans les budgets des écoles et permettent parfois de compenser la pénurie des crédits attribués par les municipalités, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. Ce n'est pas leur rôle.

Si un grand nombre de communes ont fait des efforts importants dans l'accueil, l'équipement, les conditions de vie et de travail au sein des écoles, d'autres, pour différentes raisons, ont pris du retard et accentuent de fait les inégalités entre les jeunes gersois.

Certes les dépenses éducatives des communes sont nombreuses et concernent plusieurs postes : les crédits alloués en fonction du nombre d'élèves scolarisés (crédits pédagogiques), l'équipement (informatique, audiovisuel, sportif,...), les services à disposition des écoles (photocopieuses, bus,...), ou le financement des activités pédagogiques (sorties, classes transplantées, spectacles, musées, ...).

Certes les locaux scolaires ne font l'objet d'aucune réglementation récente en matière de mise aux normes, de capacités d'accueil, de nature des salles indispensables en dehors des salles de classe.

Mais quand s'accumulent les situations économiques et sociales difficiles, quand l'accès aux savoirs et à la culture est la condition d'une meilleure maîtrise de sa vie sociale et professionnelle, il n'est plus temps d'hésiter.

D'autant que les nouvelles missions confiées aux écoles posent encore plus le problème de l'égalité d'accès aux savoirs. Elles sont exigeantes (langues vivantes, développement de l'art, extension de la manipulation informatique avec obligation d'obtenir le B2i pour tous les élèves de CM2, lecture d'ouvrages de littérature de jeunesse, fournir les BCD de fonds variés). Une dotation suffisante doit permettre la mise en oeuvre des programmes nationaux. L'état de l'équipement informatique est symptomatique des manques de moyens à l'école primaire. Le B2i nécessite de travailler sur ordinateur mais en grande majorité les écoles sont sous-équipées ou mal équipées.

Concernant l'hygiène nous faisons le même constat.

Le problème des toilettes est ancien et le constat alarmant, parfois même accablant : toilettes sales, parfois nauséabondes, où l'intimité est rarement garantie, lieux inquiétants, mal éclairés ... Du coup, la moitié des élèves affirment se retenir inutilement, ce qui n'est pas sans conséquence sur le plan médical : constipation, mal-être, énurésie, mais aussi infections urinaires qui toucherait un enfant sur cinq (cf le rapport de l'Observatoire National de la Sécurité dans les établissements – 28 janvier 2008).

Partout dans le Gers l'Ecole devrait offrir toutes les garanties en terme d'hygiène, de sécurité et d'intimité, et cela dès le plus jeune âge.

Quelques propositions, pour conclure provisoirement:

L'intercommunalité ne pourra à elle seule résoudre la question de la qualité de l'accueil et celle de l'égalité devant l'accès aux savoirs. Si tout ne peut venir de l'Etat, celui-ci doit être le garant de l'égalité : il peut aider et encourager la mise en oeuvre d'un plan départemental d'équipement minimal des écoles publiques du Gers.

Sur la base d'un travail réunissant la Préfecture, le Conseil Général, l'Association des Maires du Gers, les représentants des parents, des associations complémentaires, des enseignants, coordonné par M. Louvet pour l'Education Nationale, le SNUipp et la FSU soutiennent la proposition d'établir une charte (ou un cahier des charges départemental) définissant les seuils

- **d'équipements indispensables pour chaque école et**
- **de financement d'activités apte à se rapprocher du principe de gratuité de l'enseignement**

dont la mise en oeuvre pourrait être effectuée dans un délai de trois ans.

Le jeudi 7 février 2008

Betty JEAN DIT TEYSSIER (SNUipp/FSU)

Joël RAMBEAU (FSU)

ANNEXE/ CHARTE DEPARTEMENTALE

(à préciser et/ou à compléter)

A / Equipements généraux

a) Bâtiments et infrastructures:

- . salle de réunion (parents-enseignants, personnels Réseau d'Aide, ..)
- . hygiène, sanitaires
- . classes (espace, éclairage, ..)
- . sécurité des abords
- . préau aménagé
- . cour aménagée

b) Mobilier

- . pour la direction de l'école
- . pour les élèves

c) Equipements de fonctionnement

1 - Pédagogique

- . Ordinateurs, imprimantes
- . Connexion internet
- . Equipement audiovisuel (appareil photo, lecteur CD, TV, lecteur DVD, ..)
- . Meubles,
- . Panneau,
- . Tableaux,
- . Ordinateurs,
- . Photocopieur,

2 - Administratif

- . communication (tél/boîte lettres/affichage/BO/internet/..)

B/ Equipement spécifique maternelle

- . Sanitaires, repos, coin jeux, salle de jeux, motricité,
- . ATSEM
- . Matériel (bibli, TM, éveil musical, jeux, motricité)

C / Equipement spécifique élémentaire

- . Manuels récents,
- . Dictionnaires
- . Atlas
- . Cartes
- . Bibli
- . Pratique sportive (accessibilité à un terrain, salle de sport, piscine, ----> voir équipe CPC)
- . Equipement scientifique